

DECISION PORTANT DEMANDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN-ET-GARONNE D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE RURALE – PROGRAMME 2025 – ANNEE 2

MP N° 2025 - 116

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mai 2022, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 26,

Vu le programme des travaux de voirie à effectuer pour l'année 2025 sur la voirie communale,

Considérant que le Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne peut accorder à la commune une subvention pour les grosses réparations et l'entretien des voies communales pour l'année 2025,

Considérant que le montant estimatif des travaux est de 527 342,44 € TTC, selon détail ci-dessous :

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	Unité M²	Quantité ML	H.T	TTC
1	CHEMIN DE MONTESCOT	7140	1700,00	77 489,90	92 987,88 €
2	VC DU FRAYSSE BAS	4500	1250,00	52 030,30	62 436,36 €
3	AU N°46 COTE ST LAURENT	50	25,00	4 741,81	5 690,17 €
4	CHEMIN DE CANTAGREL	591	62,00	34 107,45	40 928,94 €
5	MOUSCAILLOUX	1000	500,00	8 085,00	9 702,00 €
6	DEVANT DE MAISON LANDEROSE	165	50,00	2 831,40	3 397,68 €
7	CHEMIN DES TRIEUSES	500	250,00	2 385,00	2 862,00 €
8	CHEMIN DE IMPASSE HAUT BRESIDOU	455	150,00	9 385,61	11 262,73 €
9	CHEMIN DE SAINT LAURENT	4480	1400,00	47 630,00	57 156,00 €
10	CHEMIN DE DE GEOLIER	1500	500,00	17 081,00	20 497,20 €
11	CREATION AVALOIR AV CHASSELAS	1	3,00	2 589,47	3 107,36 €
12	CHEMIN DE LA SERRE DU ROY	5005	1430,00	53 048,00	63 657,60 €
13	CHEMIN DE LABARTHE	250	125,00	1 435,00	1 722,00 €
14	CHEMIN DE SEX	450	180,00	2 493,80	2 992,56 €
15	CROIX DE LAUZERTE	200	120,00	4 285,00	5 142,00 €
16	DELBREL	250	125,00	3 562,90	4 275,48 €

17	CHEMIN DE TOURNIE	500	250,00	2 385,00	2 862,00 €
18	CHEMIN DE CHAUBART	500	250,00	2 385,00	2 862,00 €
19	CHEMIN DE FRAYSSE HAUT	3850	1100,00	47 203,00	56 643,60 €
20	CURAGE DE FOSSE			25 000,00	30 000,00 €
21	Chemin du Milieu	900	400,00	5 950,00	7 140,00 €
22	Chemin du Barthac	450	245,00	5 540,00	6 648,00 €
23	CH DES NOSES	1200	400,00	13 148,00	15 777,60 €
24	CHEMIN de LAMEGERE, EGLISE Parking	875	35,00	14 659,40	17 591,28 €
Montant Total T.T.C.					527 342,44 €

Considérant que la Commune est fondée à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne pour le programme de travaux 2025 sur la voirie communale.

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

De solliciter le concours financier du Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne au titre de la réalisation des travaux de voirie rurale pour l'année 2025, dont le montant estimatif s'élève à la somme de 527 342,44 € TTC.

ARTICLE 2– FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 15 mai 2025

Le Maire,



Romain LOPEZ